



DÉPARTEMENT DE L'OISE  
Commune d'Andeville (60570)

# Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de membres  
composant le Conseil municipal : **23**  
Nombre de membres en exercice : **22**  
Présents à la séance : **13**  
Représenté(s) : **4**

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES**

**PAR LE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LORS DE LA SÉANCE DU  
JEUDI 25 AVRIL  
20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 17 avril 2024 sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Didier PIERSIELA-CHAIGNEAU, Pascale AYNARD, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Yves LEBERQUIER, Fabienne BAGUET, Maud MARETTE, Karine SEYMOUR-INAMO, Tom PORTIER, Sonia MOREL, Gérard MAILLE.

**Étaient absents excusés représentés** : Hervé DE KONINCK *pouvoir à Gérard MAILLE*, Patricia DAOUD *pouvoir à Yves LEBERQUIER*, Odile DUQUENNE *pouvoir à Tom PORTIER*, Nathalie MASSCHELEIN *pouvoir à Maud MARETTE*.

\*\*\*\*

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION
2024-04-01	Cession licence IV	APPROUVÉE
2024-04-02	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60	APPROUVÉE
2024-04-03	Approbation de la fiscalisation de la participation de la commune d'Andeville au syndicat mixte d'eau potable des Sablons (SMPEs) pour l'entretien annuel des hydrants - Exercice 2023	APPROUVÉE
2024-04-04	Décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	APPROUVÉE

Andeville, le 26 avril 2024

Le Maire,  
Président de la séance,



**Jean-Charles MOREL**

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». Publié sur le site internet <https://andeville-actes.usagers.fr/espace-demarches>, le vendredi 26 avril 2024 conformément à la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT).